

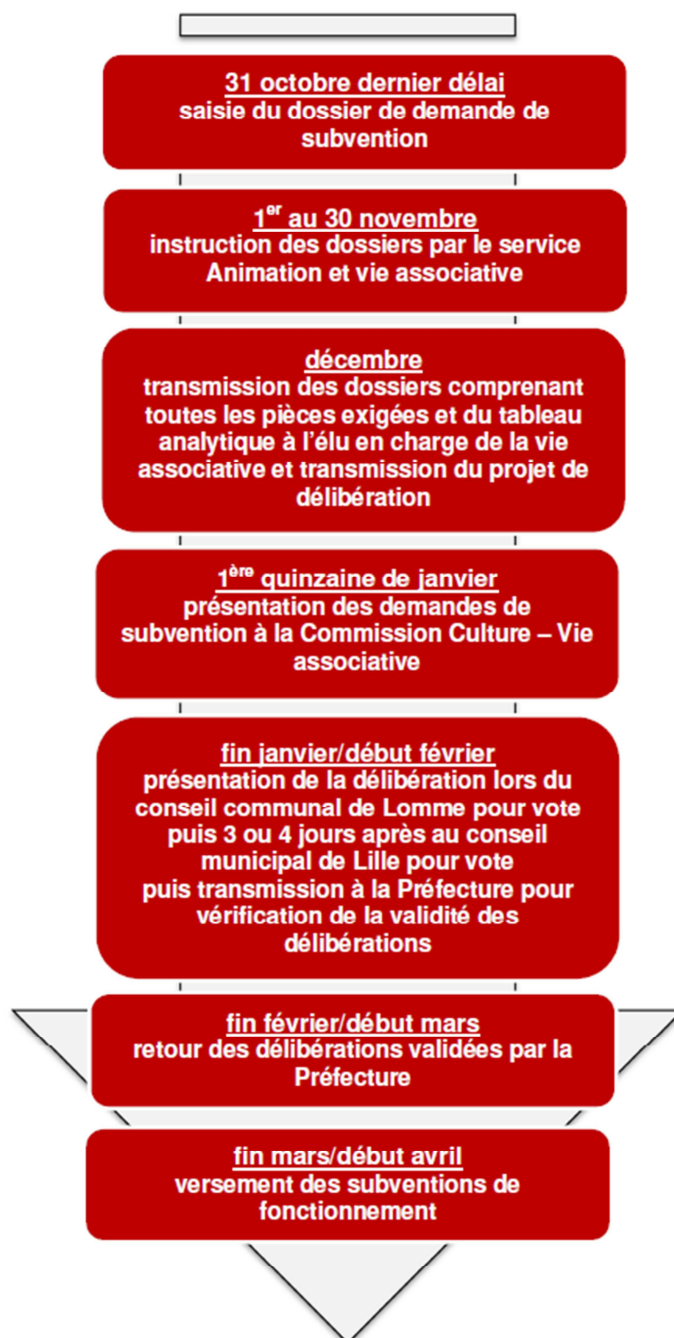


NOV-DEC 2020

## Demandes de subvention de fonctionnement

### Les différentes étapes

Vous avez déposé une demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2021 sur la plateforme dématérialisée. Voici les différentes étapes depuis la demande jusqu'au versement de la subvention.





## « Covid-19 » – Point situation

### 15 décembre : fin du confinement

- instauration d'un couvre-feu de 20h à 6h du matin à l'exception du réveillon du 24 décembre
- fin de l'attestation dérogatoire en journée
- fermeture des lieux recevant du public pour trois semaines supplémentaires (salles de spectacle, cinémas...)
- interdiction des rassemblements sur la voie publique
- pratique sportive des mineurs encadrée autorisée en intérieur dans les ERP de type X (salles omnisport, salles d'éducation physique et sportive, salles sportives spécialisées, piscines couvertes transformables et mixtes, salles polyvalentes à dominante sportive) dans le respect des protocoles sanitaires applicables et dans le respect des horaires du couvre-feu à l'exclusion des pratiques sportives avec contacts. N.B. : la pratique des majeurs dans les ERP couverts reste prohibée.

Il est prévu un réexamen de la situation le 7 janvier 2021.

## Chorus Pro : facturation électronique et dématérialisée

### Vous êtes fournisseur ou prestataire du secteur public ?

Depuis le 1er janvier 2020, la facturation électronique est obligatoire pour tous les prestataires de la sphère publique quels que soient leur importance ou leur statut.

#### Chorus Pro, quèsaco ?

En juin 2014, le Gouvernement français a mis en oeuvre l'Ordonnance n°2014-697 qui impose aux fournisseurs de l'Administration Publique d'émettre toutes leurs factures par voie électronique pour l'ensemble des biens et des services rendus au secteur publique.

Le portail Chorus Pro est un système télématique mis en place par l'AIFE (l'Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat). Il fonctionne comme un HUB\* de concentration chargé de recevoir toutes les factures des fournisseurs puis de les transmettre à l'Administration destinataire correspondante afin qu'elles soient traitées.

#### Objectifs

→ simplifier les rapports entre les entités de la sphère publique et leurs fournisseurs

#### Avantages

- très simple d'utilisation
- gratuit
- permet de déposer ses factures et d'en suivre le traitement
- fiabilise les délais de traitement
- assure la protection de l'environnement en diminuant son empreinte carbone

#### Comment faire ?

- créer un compte sur la plateforme Chorus Pro (cf fiche pratique jointe)
- saisir la facture puis la déposer

Attention ! Vous aurez besoin du numéro de SIRET du destinataire de la facture.

Plus d'infos sur : <https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/documentation/deposer-une-facture-unitaire-ou-par-lot-2/#1547808192102-800c43b8-fdbe>

\***HUB** : appareil relié à plusieurs machines en réseau, et permettant de concentrer les données pour les transmettre par un unique canal.

